Euro Net Service

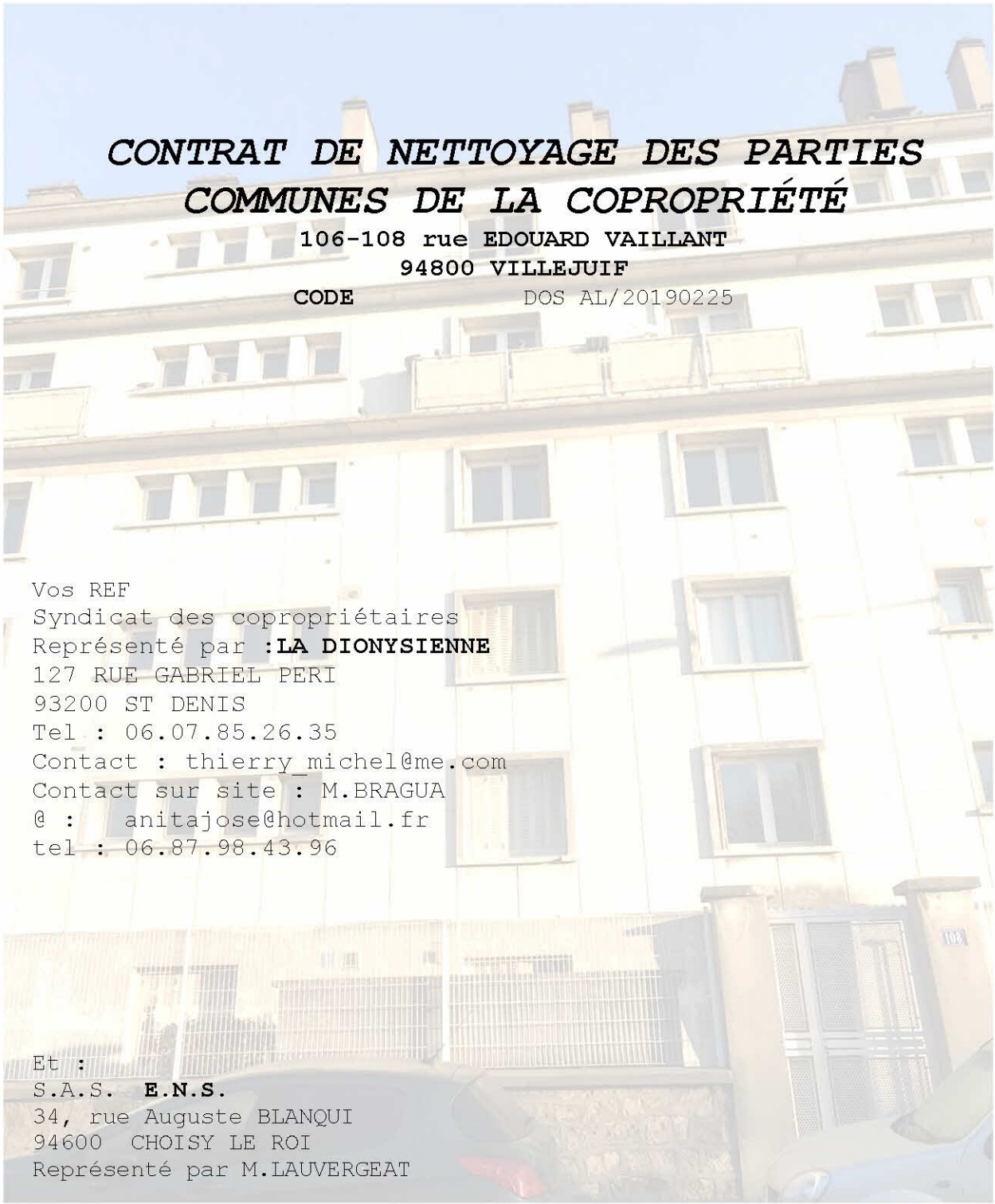

CONTRAT DE NETTOYAGE DES PARTIES COMMUNES DE LA COPROPRIÉTÉ

106-108 rue EDOUARD VAILLANT
94800 VILLEJUIF

CODE DOS AL/20190225

Vos REF
Syndicat des copropriétaires
Représenté par **:LA DIONYSIENNE**
127 RUE GABRIEL PERI
93200 ST DENIS
Tel : 06.07.85.26.35
Contact : thierry_michel@me.com
Contact sur site : M.BRAGUA
@ : anitajose@hotmail.fr
tel : 06.87.98.43.96

Et :
S.A.S. **E.N.S.**
34, rue Auguste BLANQUI
94600 CHOISY LE ROI
Représenté par M.LAUVERGEAT

Euro Net Service
34, rue Auguste Blanqui 94600 Choisy le roi tel : 01 48 84 92 26
Euro.net.service@cegetel.net
SaS au capital de 15000€ - RCS Créteil B 389606716 - code NAF 8121Z

I NATURE DU CONTRAT

LA DIONYSIENNE confie à **E.N.S.** le soin d'entretenir les parties communes dans l'immeuble situé : **106-108 rue EDOUARD VAILLANT 94800 VILLEJUIF**

II DÉFINITION DES PRESTATIONS

PARTIES COMMUNES

Hall N+6 étages + escalier + local poubelles + grenier (caves au 6eme) +cour avant et arrière au bâtiment

CONTENEURS POUBELLES

II.1 ENTRETIEN TRIHEBDOMADAIRE

- Sorties et rentrées des poubelles OM, sur la voie publique, sur l'emplacement prévu à cet effet lundi, mercredi et vendredi
- Rentrées et rangement des conteneurs dans le local

II.2 ENTRETIEN HEBDOMADAIRE

- Sorties et rentrées des poubelles TRI sélectifs sur la voie publique, sur l'emplacement prévu à cet effet
- Rentrées et rangement des conteneurs dans le local
- Enlèvement des points de contacts sur les portes et interrupteurs
- Enlèvement des toiles d'araignées si besoin
- Dépoussiérage extérieur des bacs
- Lavage et désinfection des sols
- Rinçage des bacs vides
- Nettoyage, intérieur/ extérieur des conteneurs OM et TRI sélectif

Euro Net Service
34, rue Auguste Blanqui 94600 Choisy le roi tel : 01 48 84 92 26
Euro.net.service@cegetel.net
SaS au capital de 15000€ - RCS Créteil B 389606716 - code NAF 8121Z

PARTIES COMMUNES ET ABORDS EXTERIEURS

II.1 ENTRETIEN BIHEBDOMADAIRE

HALLS

- Nettoyage des façades de boites aux lettres
- Brossage des tapis brosse commun
- Nettoyage des points de contacts sur les appareils d'ouverture (digicode…)
- Nettoyage des points de contacts, la porte vitrée, des poignées de portes
- Dépoussiérage général à hauteur d'homme
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Balayage des sols
- Lavages des sols

II.2 ENTRETIEN HEBDOMADAIRE

PALIERS ET ESCALIERS N0 AU N+5

- Dépoussiérage des plinthes
- Dépoussiérage des rampes et ferronneries
- Dépoussiérage général à hauteur d'homme
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Balayage des sols
- Lavages des sols
- Remise en place des tapis privatifs

II.2 ENTRETIEN HEBDOMADAIRE

- Balayages de la cour

II.3 ENTRETIEN ANNUEL

- Balayage du couloir de cave au 6eme étage.

II.4 ENTRETIEN SI NECESSAIRE
A la demande du conseil syndical ou du gestionnaire

- Changement des ampoules LED STANDARD NF en supplément 5.90€HT
  Néons 15.00€HT
- Epandage de sel de déneigement sur le trottoir de la résidence, parking extérieur et circulations extérieures piétonnes et véhicule interne à la résidence, lors de nos passages.
  Le sel sera fourni par vos soins ou facturé en supplément après commande du gestionnaire.

III. MESURE PARTICULIERE

Notre personnel appliquera strictement le règlement intérieur dans lequel il est amené à intervenir et veillera à le faire respecter. Il est interdit de fumer. Il est demandé la plus grande discrétion, de ne provoquer aucun désordre et de ne pas manquer de respect aux occupants des lieux.

III. 1 SUIVI D'AFFAIRE

Visite régulière sur le site par un responsable de notre entreprise, afin de s'assurer la bonne application des travaux. Une feuille de présence et d'observation sera disposée dans le local ménage mis à la disposition de notre agent. Une feuille d'émargement de nos passages sera affichée.

Euro Net Service
34, rue Auguste Blanqui 94600 Choisy le roi tel : 01 48 84 92 26
Euro.net.service@cegetel.net
SaS au capital de 15000€ - RCS Créteil B 389606716 - code NAF 8121Z

III 2 ASSURANCE

AVIVA ASSURANCE N° Police 74977648

IV CONDITIONS GENERALES DE VENTES

IV.1 MODALITES DE PAIEMENT

Suivant l'usage, **E.N.S.** présentera sa facture en cour de mois au 15.
Etant donné que E.N.S. est prestataire de services, qu'elle doit à ce titre régler immédiatement salaires, charges sociales et taxe, l'entreprise clientes s'engage en compensation d'honorer les factures de E.N.S. à réception de celle-ci par chèque ou virement bancaire. **ENS** suspendra son contrat en cas de non règlement de trente jours échus, après avis par lettre recommandée accusé réception, mais ne suspendra pas sa facturation pour tous dédommagements

IV.2 RÉSILIATION

Le contrat pourra être résilié de plein droit
-**Par le client :** en cas d'absence de prestation de service, le syndicat des Copropriétaires, représenté par le Syndic Gestionnaire, se réserve le droit de résilier le contrat, après avoir avisé la SAS **E.N.S.** Par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat cessera immédiatement sans versement d'indemnité.
-**Par la SAS E.N.S. :** à défaut de règlement depuis trois mois. L'entreprise **E.N.S.** pourra suspendre ou résilier ses engagements à l'expiration du délai de huit jours suivant la mise en demeure infructueuse, adressé par pli par recommandé avec accusé de réception au Syndic Gestionnaire de l'immeuble (le cachet de la poste faisant foi.
La dénonciation du contrat comportera le règlement immédiat par chèque, au comptant de la totalité des sommes restant dues par le **client** à la Société **E.N.S.** Ce règlement interviendra, lors de la remise des clés au **client** et de la reprise de matériel appartenant à la SAS **E.N.S.**
En cas de litige, seul le **Tribunal de Commerce** de CRÉTEIL sera compétent.

IV .3 DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat initiale est de 1 an, nous aurons une période d'essai de 3 mois et notre contrat sera reconduit par tacite à date anniversaire de signature. Le contrat pourra être dénoncé, par l'une ou l'autre des parties, à tout moment durant la période d'essai au de-là et après la période initiale, par lettre recommandée, avec « accusée de réception », avec un préavis de 3 mois toutefois si le préavis ne pouvait être respecté il serait dédommagé du montant qui aurait dû être facturé.

IV.4 ORGANISATION DU TRAVAIL

1. HORAIRE DE TRAVAIL
L'entretien sera exécuté entre 8h00 et 17h00 entre le lundi et samedi. Les jours fériés le ménage ne sera pas exécuté .Les poubelles seront sorties sauf le 1er mai.
Ces horaires pourront toutefois être modifiés à la demande du client, et après accord entre les parties.
2. PRESTATIONS
Les agents auront à leur disposition tous les moyens matériels et techniques nécessaire au bon déroulement des travaux, fourni par ENS. L'eau et l'électricité seront fournies par le client ainsi qu'un local technique.
Les agents devront assurer une prestation de service de qualité et régulière

Attestation de la loi 91-1383 du 31/12/1991
(art. L324-14, R 324-4 et R324-7 du code du travail)
« Je soussigné Monsieur Alain LAUVERGEAT Gérant de l'entreprise ENS certifie sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L620-3,
L143-3 et L143-5 du code du travail »

V. CONDITIONS FINANCIERES

V.1 RÉVISION DES PRIX
Le montant de nos prestations est établi en tenant compte des conditions économiques en vigueur à la date de l'établissement des tarifs.
Bien qu'il s'agisse d'une prestation de service, le prix est essentiellement fonction du coût du salaire horaire.
Il est **révisé, à chaque hausse de salaire horaire** de l'agent de propreté de 1ere catégorie, fixé par la convention collective du travail des entreprises de propreté de la région parisienne, par application de la formule suivante :

$$M = M1 \times \left(0.10 + 0.90 \frac{S}{S1} \right)$$

M : Nouveau montant des prestations
M1 : Montant initial des prestations à la date de révision
S : Nouveau salaire de l'agent de propreté de 1ere catégorie
S1 : Salaire horaire initial de l'agent de propreté 1ere catégorie

SALAIRE INITIAL **S1**= 10.90€

Euro Net Service
34, rue Auguste Blanqui 94600 Choisy le roi tel : 01 48 84 92 26
Euro.net.service@cegetel.net
SaS au capital de 15000€ - RCS Créteil B 389606716 - code NAF 8121Z

VI. CLAUSES PARTICULIERES

Notre tarif étant calculé sur la base du SMIC, le montant des prestations, pourra être renégocié selon l'application de l'article 7 des conventions collectives nationales des entreprises de propreté et en rapport avec les salaires des employés bénéficiant de la clause.

V II MONTANT DES PRESTATIONS

E.N.S. établi ce devis en accordant le temps nécessaire pour une bonne réalisation des prestations par l'agent de service
Pour ces prestations nous pouvons vous consentir le tarif forfaitaire **mensuel :**

106-108 rue EDOUARD VAILLANT 94800 VILLEJUIF

PRESTATIONS MENSUELLES

COLLECTE DES POUBELLES		H.T.	140.00 €
PRESTATION DE PROPRETÉ		H.T.	294.00 €
SOUS TOTAL		H.T.	434.00 €
20.00 % T.V.A.			86.80 **€**
		T.T.C.	**520.80 €**
Majoration article 7	300.00€HT	SOIT	360.00 € TTC
			880.00 € TTC

Fait à Choisy le roi le 29 mai 2019

E.N.S. **LA DIONYSIENNE**

M. LAUVERGEAT

EURO NET SERVICE
34 rue Auguste Blanqui
94600 CHOISY LE ROI
Tél. 01 48 84 92 26
euro.net.service@cegetel.net
RCS CRETEIL B 389 606 716

DEBUT DES PRESTATIONS LE :

Euro Net Service
34, rue Auguste Blanqui 94600 Choisy le roi tel : 01 48 84 92 26
Euro.net.service@cegetel.net
SaS au capital de 15000€ - RCS Créteil B 389606716 - code NAF 8121Z